

ACADÉMIE DE DROIT INTERNATIONAL
FONDÉE EN 1923 AVEC LE CONCOURS DE LA
DOTATION CARNEGIE POUR LA PAIX INTERNATIONALE

RECUEIL DES COURS

COLLECTED COURSES OF THE HAGUE
ACADEMY OF INTERNATIONAL LAW

2021

Tome 417 de la collection

BRILL | NIJHOFF

Leiden/Boston

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	21
Chapitre I. Le droit international et ses obligations	24
A. Droit et langage.	24
B. Sources et sujets	27
C. Sources, normes, règles et obligations	31
D. Obligation et droit	34
E. Modalités extrinsèques et modalités intrinsèques des obligations.	37
Chapitre II. Modalités extrinsèques des obligations internationales	41
A. Obligations bilatérales	42
1. Notion	42
2. Sources	45
3. Régime	48
a) Obligations bilatérales et droit des traités	48
b) Obligations bilatérales et droit de la responsabilité internationale	54
B. Obligations collectives	60
1. Notion	60
2. Obligations <i>erga omnes</i> et obligations <i>erga omnes partes</i>	64
a) Notion	64
b) Obligations et droits <i>erga omnes (partes)</i>	70
c) Sources.	74
i) Obligations <i>erga omnes</i> et <i>jus cogens</i>	75
ii) Actes unilatéraux et obligations <i>erga omnes (partes)</i>	80
3. Obligations intégrales et obligations interdépendantes	82
4. Régime	88
a) Obligations collectives et droit des traités	88
b) Obligations collectives et droit de la responsabilité internationale.	93
c) Obligations collectives et compétence juridictionnelle.	114
Chapitre III. Modalités intrinsèques des obligations internationales	118
A. Obligations négatives et obligations positives.	122
1. Notions	122
2. L'imbrication mutuelle des obligations négatives et positives	127
3. Les obligations positives implicites	133
4. Les implications de la distinction entre obligations négatives et positives pour le droit de la responsabilité internationale	138
a) Attribution.	138
b) Cessation	142
c) Causalité.	144
B. Obligations de résultat et obligations de comportement.	150
1. La distinction entre les obligations de résultat et de comportement selon R. Ago et sa critique	151
2. La distinction entre les obligations de résultat et de comportement selon la jurisprudence internationale et son sens	155

3. Le critère de la distinction	161
4. Les obligations de résultat	164
a) Généralités	164
b) La question des obligations procédurales	167
5. Le régime général des obligations de comportement	169
a) Les obligations de comportement comme obligations positives	169
b) La <i>due diligence</i> comme standard de comportement	171
c) La prise de mesures raisonnables comme contenu de la <i>due diligence</i>	175
i) Le raisonnable: entre marge d'appréciation et obligation de prendre des mesures	175
ii) Le raisonnable comme limite à l'obligation du débiteur	178
iii) La normalité comme étalon de mesure du raisonnable	180
iv) Difficultés particulières	181
Par. 1. <i>Due diligence</i> objective ou subjective?	181
Par. 2. La question du <i>benchmark</i> normatif	184
1. L'utilisation des meilleures techniques disponibles	184
2. Référence à des normes techniques dans la détermination de l'obligation de <i>due diligence</i>	186
v) Critères de variation	190
Par. 1. Le risque	191
Par. 2. La qualité de la personne à protéger	192
Par. 3. Degré de contrôle sur le territoire	192
Par. 4. Les moyens dont dispose l'Etat	193
6. Les spécificités des obligations de prévention en tant qu'obligations de comportement	195
Conclusion	203
Bibliographie sommaire	204